



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Envoi par téléprocédure GUNEnv

Lille, le **16 MAI 2023**

Monsieur,

Vous avez déposé, en date du 16 décembre 2022, un dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement et relatif à :

« **L'aménagement d'une aire de stockage pour poids-lourds – Niti Park sur la commune de Craywick,**
enregistré sous le numéro DIOTA-221216-165053-463-061.

Par courrier en date du 31 janvier 2023, notifié via téléprocédure, une demande de renseignements complémentaires au titre de la régularité vous a été adressée précisant, conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement, que votre réponse devait intervenir dans un délai de 3 mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier. **Le service en charge de la police de l'eau confirme l'opposition tacite à cette déclaration.**

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de nous transmettre un nouveau dossier, prenant en compte notre demande précitée, accompagné d'une version informatique de l'intégralité du dossier (cf article R. 214-32 du code de l'environnement modifié par décret 2018-1054 du 29 novembre 2018).

Je me permets d'attirer votre attention sur les peines prévues au code de l'environnement en cas de travaux en violation d'une opposition soumise à déclaration.

NITI PARK
Monsieur Thierry VALEMBROUCK
70 avenue Gustave Lemaire
59240 DUNKERQUE

Réf. : **442/PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Rachida JOETS, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03 28 03 86.35 – mail : rachida.joets@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

La responsable du service eau nature et territoires,

 La chef de la cellule
« Police de l'Eau »
LIGNE STANISLAVE
Hélène SOLVES

Copie au service territorial Flandres Littoral de la DDTM

Sujet : Déclaration IOTA - Aire de stockage pour poids lourds - Demande de compléments

De : robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr

Date : 31/01/2023 à 11:36

Pour : vstien@gaaps.fr



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique.

Vous avez déposé un dossier de déclaration IOTA dont les données de référence sont précisées en partie 2.

Après examen, il ressort que ce dernier est irrégulier et ne comporte pas les éléments nécessaires à l'instruction de votre dossier, tel que mentionné dans le document disponible en partie 4. En conséquence et en application de l'article R.214-35 du code de l'environnement, vous êtes invités à le régulariser par la fourniture de compléments indispensables à l'instruction de la demande.

Vous devez transmettre la réponse au plus tard à la date d'échéance indiquée en partie 3. Les modalités de dépôt de ces compléments y sont également précisées.

Nous vous invitons à mettre à jour les documents initialement déposés et à joindre un document expliquant les modifications dans le champ « Autres documents ».

Le délai d'instruction est interrompu et un nouveau délai de 2 mois démarrera à la réception de vos compléments.

Sans réponse de votre part dans le délai imparti, votre dossier fera l'objet d'une opposition tacite en application de l'article R.214-35 du code de l'environnement.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DDTM 59 - SENT - Police de l'eau

Agent : Aucun agent renseigné

Courriel de contact : ddtm-pe@nord.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT et du dossier concerné

NITI PARK

Rue du Schelfvliet

59279 Craywick

Le numéro de l'accusé réception du dossier déposé sur Service-public est : DIOTA-221216-165053-463-061

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 16/12/2022

Le numéro d'AIOT est : 0100010837

Partie 3 : pour le bon déroulement de la procédure, vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Cette correspondance appelle une réponse.

Cette réponse doit impérativement être déposée sur Service Public en cliquant sur ce [lien](#)

Une échéance de réponse est fixée au : 01/05/2023

Le déroulement de la phase d'examen est suspendu jusqu'à réception de la totalité des éléments nécessaires et dans la limite de l'échéance indiquée.

Partie 4 : documents téléchargeables

Veillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : ddtm-pe@nord.gouv.fr